

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERALQuestion 3: (p.16 - M. Reverdin)

Recrutement du personnel diplomatique: Les mesures prises en vue de limiter l'effectif du personnel de l'administration fédérale risquent de présenter, à moyen et à long terme, de très graves inconvénients pour le service diplomatique. Les distorsions qui résultent des engagements massifs, au lendemain de la guerre, puis de l'arrêt presque complet des engagements, dans les années cinquante, se font sentir aujourd'hui et se feront sentir pendant longtemps encore.

Le Conseil fédéral est prié de dire quelles dispositions il envisage pour que, dans la durée, notre service diplomatique n'ait pas à souffrir du plafonnement actuellement en vigueur.

Réponse: Le Département politique fédéral a, par le truchement du rapport de gestion notamment, attiré l'attention du Parlement et de l'opinion publique sur ses problèmes de structure; à savoir le vieillissement du personnel, l'arrêt complet des engagements de 1946 à 1955, le manque de jeunes diplomates, conséquence des difficultés de recrutement du service extérieur, dues pendant les années 60 principalement à une rémunération non compétitive du secteur public par rapport au secteur privé, problèmes rendus d'autant plus aigus qu'il s'est vu confier des tâches sans cesse croissantes.



Dès 1970, grâce à une révision des conditions d'admission qui permirent d'offrir une rémunération comparable au départ à celle du secteur privé ainsi qu'à une politique de propagande intense auprès des universités, hautes écoles et gymnases, il fut possible de susciter un intérêt croissant pour la Carrière qui se traduisit par un doublement des candidatures au concours d'admission entre 1970 et 1974.

Bien qu'ayant toujours établi des prévisions des besoins en personnel en fonction des départs et des tâches confiées, le Département politique prit note du vœu d'établissement d'un plan à moyen et long terme exprimé par la Commission de gestion lors de sa séance du 17 novembre 1972 à l'occasion de la présentation du rapport d'inspection de la section politique.

La Direction administrative prépara plusieurs plans à long terme tenant compte d'une part des constantes de notre politique étrangère liées à l'évolution de la situation internationale et, d'autre part, des développements prévisibles susceptibles d'affecter cette politique, pour autant qu'il soit possible d'évaluer certaines tâches imprévues qui pourraient nous être dictées de l'extérieur à l'avenir (dans le domaine des bons office, représentation d'intérêts étrangers par exemple).

A côté des données certaines, telles que les départs à la retraite, les besoins en personnel minima des représentations à un moment donné, le Département doit travailler sur des hypothèses de travail, de



- 3 -

valeur relative, reposant sur des statistiques, des extrapolations ou des comparaisons avec les MAE d'autres Etats. Cela vaut notamment pour l'augmentation du personnel en fonction de l'augmentation des tâches, le recrutement, la constitution d'une réserve pour les cas de crise ainsi que les départs non prévus (décès, démissions etc.), les besoins de personnel au cas où la Suisse adhérerait aux Nations Unies, aux organismes de Bretton Woods, le personnel à mettre à disposition pour des bons-offices, pour des conférences internationales etc. Ces travaux, englobés par la suite dans les enquêtes de la Commission Florian, envisageaient trois hypothèses que l'on pourrait qualifier d'"optimale", de "satisfaisante" et de "minimale". La détérioration subite de la situation financière de la Confédération, l'arrêt d'engagement du personnel, l'abaissement du plafond suite au "gel" de places budgétées mais non occupées, amena la Commission Florian à ne retenir que la solution minimale en dessous de laquelle il ne serait pas possible d'aller sans mettre en péril l'accomplissement des tâches du Département.

La Commission de gestion du Conseil des Etats voudra bien trouver en annexe les considérations de la Commission Florian relatives aux problèmes de personnel.

A notre avis, la seule mesure utile - toujours dans un contexte minimal tenant compte des difficultés de la Confédération - serait que le Parlement autorise le Département politique à avoir un taux de croissance de 1 % à partir de 1978.

12.5.1975